

# Pôle Police municipale des Hauts de France



Bulletin 03-2020

Cher(e) collègue et ami(e),

Cher(e) collègue et ami(e),

Comme je vous l'avais annoncé voir prédit dans l'Edito de Février 2020, le gouvernement a utilisé l'article 49-3 pour faire passer sa réforme des retraites.

La crise sanitaire du COVID-19 est venu perturber l'avancée de cette réforme juste avant le deuxième tour des élections municipales.

Ce deuxième tour a été reporté à une date ultérieure en attente de la fin de cette pandémie.

Les gens sont confinés afin d'éviter toutes propagations de ce virus. Je vous demande de respecter scrupuleusement les règles édictées par les scientifiques. Il y va de notre survie.

Certains(es) agents(es) des services publics sont mobilisé(es) pour faire face à cette crise et les collectivités sont chargées de mettre en place un plan de continuité du service public en protégeant au maximum les agents(es) les plus fragiles (télétravail ou autres...) et les nouveaux élus le 15 Mars 2020 sont chargés d'élire dans les huit jours du premier tour de ces élections municipales le Maire et les conseillers municipaux.

Certains ministres disent que les agents(es) des services publics sont essentiels à la nation.

Enfin une reconnaissance du travail des fonctionnaires de la FPE, FPH et FPT.

Il y a quelques semaines de cela ils étaient gazés matraqués sur instructions de leurs hiérarchies par d'autres collègues lors des manifestations sur la réforme des retraites.

De plus, pour rappel ce même gouvernement a refusé l'augmentation en 2019 du point d'indice aux fonctionnaires et à reporter le PPCR pour certaines catégories d'agents(es) de catégorie B prévu au 01 Janvier 2020 et aujourd'hui il trouve des dizaines de milliards d'euros pour confiner la population.

Les caisses sont pleines ?

Ou bien est-ce la peur de la récession financière pour certains nantis du CAC 40 ?

Y a-t-il encore une justice sociale en France ?

Le fossé se creuse de plus en plus et le gouvernement ne répond pas, aux attentes des françaises et français, sur le dialogue social qui nous pouvons le constater ne va que dans un seul sens.

La FA-FP a d'ailleurs dénoncé, à de nombreuses reprises, cette hypocrisie et ce mépris gouvernementale du service public.

Fort heureusement les agents(es) des trois fonctions publiques continuent à se battre pour un service public de qualité. Le mot « service public » a encore un sens pour ces personnes.

**Pour terminer, un grand merci au personnel médical, scientifique qui combattent cette pandémie mondiale qui malheureusement risque de laisser des traces et espérons ne passera pas en endémie et un grand merci à tous à tous les agents(es) de la FPE, FPH et FPT mobilisés(es) pour la continuité du service public de même aux personnes du secteur privé toutes branches confondues qui se dévouent pour pouvoir apporter à ces personnes confinées la possibilité de se nourrir, de s'approvisionner en produits de première nécessité et médicalement.**

Bon courage à vous tous, prenez soin de vous et de votre famille.

Les membres du Comité de rédaction du Pôle Police Municipale des Hauts de France vous en souhaitent bonne lecture.

**NOUVEAUTE 2020** Retrouvez-nous sur [www.pole-police-hauts-de-france.fr](http://www.pole-police-hauts-de-france.fr). Des codes d'accès à l'espace « adhérents » seront attribués annuellement pour les adhérents à jour de leurs cotisations.

# Sommaire

---

## INFORMATION NATIONALE

---

- Policiers municipaux tués ou grièvement blessés en service : le projet de décret en bonne voie
- Dégâts du grand gibier : un décret en consultation
- La police municipale au cœur des élections à Brest
- Des évolutions du niveau de vie contrastées au moment du départ à la retraite
- Le rapport Thiriez menace la formation des territoriaux et l'indépendance des collectivités" - François Deluga, Président du CNFPT
- Les propositions du rapport Thiriez : des menaces pour la Fonction publique territoriale (Communiqué FDSP-CGT/UFICT-CGT)
- Restitution des concertations Retraites & Pénibilité : mesures concernant la FP (synthèse CNRACL)
- Livre blanc de la sécurité intérieure - Postulats et attentes de L'AMF
- Olivier de Mazières nouveau "délégué aux coopérations de sécurité"... et plus encore
- Maintien du gel du point d'indice des fonctionnaires jusqu'en 2022 ?
- Loi « économie circulaire » : renforcement du pouvoir des maires et des présidents d'intercommunalité dans la lutte contre les dépôts sauvages
- Distances d'épandage : rejet du recours d'urgence des maires anti-pesticides
- Isolement lié au Coronavirus : vous avez droit à des indemnités journalières
- Conduite à tenir vis-à-vis des agents publics placés à l'isolement pour cause d'épidémie de coronavirus (télétravail, autorisation d'absence...)
- Coronavirus - La CGT exige la publication d'un décret spécifique pour les fonctionnaires (Communiqué)
- La trousse de premiers soins numériques - Des conseils pour assurer une bonne hygiène numérique
- Coronavirus : pas de jour de carence pour les agents malades - Le Secrétaire d'État annonce qu'une circulaire serait en cours de rédaction
- Attributions exercées au nom de l'État et comme officiers de police judiciaire et de l'état civil - Présentation aux maires
- Coronavirus: tous les rassemblements de plus de 1 000 personnes sont interdits (point de situation du Ministre de la Santé, à l'issue du Conseil de défense du 8 mars)
- L'exercice du droit de retrait des agents communaux et intercommunaux
- Masques de protection respiratoire et risques biologiques : foire aux questions
- Qu'est-ce que le RIFSEEP ? (Synthèse FAFPT)
- Elections des exécutifs locaux - Circulaire + Guide Pratique
- FIPHFP - COVID 19 - Informations aux employeurs publics
- La gestion des agents publics territoriaux dans le cadre du confinement lié au coronavirus Covid-19 (Me Isabelle BÉGUIN, Avocat associé, Cabinet Oppidum)
- La mise en production de la Plateforme Employeurs Publics PEP's est reportée

---

## LOIS DECRETS ARRETES CIRCULAIRES

---

- Décrets : Isolement lié au Coronavirus : vous avez droit à des indemnités journalières

- Décret : Régime indemnitaire des agents de la FPT - Actualisation des équivalences avec la fonction publique de l'État
- Décret : Elargissement des possibilités de recours à des emplois de fonctionnaires à temps non complet dans la fonction publique territoriale
- Décret : Application de diverses dispositions de nature pénale résultant de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice (stages remplaçant les peines d'emprisonnement... )
- Gens du voyage : un décret précise les modalités d'aménagement et de gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux
- Décret : Masques de protection respiratoire - Réquisitions nécessaires dans le cadre de la lutte contre le virus covid-19
- Décret : Emplois de direction de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels
- Décret : Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique
- Décret : FPH - Création d'une prime d'intéressement collectif lié à la qualité du service rendu pouvant être attribuée aux agents affectés dans les établissements relevant de la FPH
- Décret : Réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19
- Décret : COVID 19 - Création d'une contravention de la 4e classe réprimant la violation des mesures destinées à la protection de la population
- Arrêté : Covid-19 - Fermetures des lieux publics et dérogations - Accueil scolaire des enfants des personnels médicaux...
- Arrêté : Mise à disposition sur le marché et utilisation temporaires de certains produits hydro-alcooliques utilisés en tant que biocides désinfectants pour l'hygiène humaine
- Arrêté : Mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 - Arrêté du 16 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020
- Ordonnance : Personnes majeures faisant l'objet d'une mesure de protection juridique - Décisions prises en matière de santé, de prise en charge, d'accompagnement social ou médico-social
- Circulaire : Déclinaison territoriale des politiques de prévention de la délinquance et de prévention de la radicalisation pour les années 2020 à 2022.
- Communiqué : L'exercice du droit de retrait des agents communaux et intercommunaux

---

## JURISPRUDENCE

---

- Interdiction partielle de circulation de véhicules de plus de 3,5 tonnes dans 2 rues - Légalité de l'arrêté du maire ?
- Accident d'un piéton provoqué par une plaque d'égout - Responsabilité de la commune, gestionnaire des eaux pluviales
- Agent ayant giflé une collègue de travail - La sanction de révocation de l'intéressé n'apparaît pas disproportionnée.
- Sanction d'exclusion temporaire de fonction d'un an - Absence d'habilitation du DGS du département pour signer des décisions prononçant des sanctions disciplinaires

- Habitants se plaignant de la proximité de chevaux dans une commune rurale - Refus opposé par le maire à une demande tendant à ce qu'il fasse usage de ses pouvoirs de police
- Refus de titularisation en fin de stage - Décision prise en considération de la personne
- Fonctionnaire stagiaire nommé, même avec son accord, sur un emploi ne correspondant pas au grade dans lequel il a vocation à être titularisé : le stage ne présente pas un caractère probatoire suffisant
- Fichiers relatifs à la situation d'un agent, obtenus frauduleusement et collectés dans un contexte de tensions avec sa hiérarchie - Illégalité de la révocation
- Commission de réforme - Présence d'un médecin spécialiste de la pathologie invoquée par un agent
- Calcul d'une pension : l'autorité doit prendre en compte les décisions individuelles, même illégales, relatives à la carrière de l'intéressé, dès lors qu'elles ne sont pas inexistantes
- Accident suite à un usage non conforme d'un accessoire d'un ouvrage public - Exonération de la responsabilité de la commune
- Conséquences d'une promesse écrite non tenue d'augmentation de son traitement à l'égard d'un fonctionnaire
- Licenciement d'un agent refusant de changer de lieu de travail
- Condition d'aptitude requise pour bénéficier d'une prolongation d'activité.
- Droit du fonctionnaire faisant l'objet d'une mesure prise en considération de sa personne d'obtenir communication du dossier - Pièces devant figurer au dossier
- Obligation du maire de remédier d'urgence à un obstacle s'opposant à la circulation sur un chemin rural
- L'honorabilité d'un agent de police municipale dépend notamment de la confiance qu'il peut inspirer, de sa fiabilité et de son crédit
- Possibilité d'imposer une mesure d'affectation, de mutation ou de détachement à un agent victime de harcèlement moral
- DGA d'un département maintenu en activité, au-delà de la limite d'âge de soixante-cinq ans, jusqu'au renouvellement de l'assemblée délibérante
- Droit de grève des agents exerçant leur fonction dans les services d'accueil périscolaire ou de restauration scolaire - Précisions du Conseil d'Etat
- Utilisation de la vidéoprotection : un agent révoqué pour un vol
- Sécurité civile - Responsabilité de la commune atténuée par des fautes commises par une autre personne morale
- Une représentante du personnel qui manifeste un comportement agressif à l'égard de sa hiérarchie est passible d'une sanction disciplinaire même en l'absence d'infraction pénale caractérisée et si elle agit dans le cadre de l'exercice de son mandat
- Atteinte réitérée à l'image du service ainsi qu'à l'obligation de probité - Sanction proportionnée
- Enseignes publicitaires - Drapeaux fixés sur des mâts implantés sur le terrain même où s'exerce l'activité
- Mise en jeu de la responsabilité sans faute pour dommages de travaux publics à l'égard d'un justiciable, tiers par rapport à l'ouvrage public
- Faits n'ayant pas été commis dans le cadre de l'exercice de l'activité professionnelle mais ayant donné lieu à une condamnation par le juge pénal - Révocation ne constituant pas une sanction disproportionnée.

## QUESTIONS REPONSES PARLEMENTAIRES

---

- Information des maires en matière d'infraction
- Renouvellement de concession - Rappel des obligations de la commune
- Encadrement de l'usage des trottinettes électriques
- Pouvoirs de police des maires dans les petites communes
- Voies cyclables à double sens
- Maintien des primes et indemnités liées à l'exercice des fonctions durant un congé de maladie
- Concours : les « reçus-collés » dans la Fonction Publique Territoriale
- Coronavirus : "Le droit de retrait pourrait s'appliquer au cas par cas" (Synthèse CFTC)
- Déversements illicites de déchets - La loi renforce les sanctions pour les rendre dissuasives
- Mendicité Commune
- Mesures prises pour lutter contre les manquements en probité des élus
- Les effets induits par l'application du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) sur certaines carrières au sein de la fonction publique
- Les agents qui agissent de fait, en qualité de proche aidant auprès des personnes majeures protégées
- Communes ayant une station de ski et qui sont démarchées par des entreprises proposant de leur fournir gracieusement des vêtements et équipements pour leurs agents,
- Rocher d'escalade et responsabilité de la commune
- Nouvelle Bonification Indiciaire : NBI Accueil
- Obligations légales de débroussaillage et responsabilités
- Vitesse sur les routes départementales ... 80 km/h ? 90 ?
- Règlement des procès-verbaux – Simplification
- Lutte contre la prolifération des chats errants

---

## BON A SAVOIR

---

- Actifs de la CNRACL, suivez le fil de votre carrière avec Ariane
- Automobilistes : ce qui change pour vous en 2020
- Cumuls d'activités, contrôles déontologiques : Ce qu'il faut savoir (Synthèse UNSA)
- Sécurité routière : connaître, comprendre, agir
- Lanceurs d'alerte : quelles sont les procédures à connaître ?
- Abandon d'ordures ou d'encombrants : une amende jusqu'à 500 euros prononcée par le maire
- Droit de retrait : dans quelles conditions peut-on l'exercer ?
- Notaires : les nouveaux tarifs réglementés applicables au 1er mai 2020
- Échange d'un permis européen : une démarche en ligne à partir du 3 mars 2020
- Le calendrier des jours fériés en 2020
- Permis moto : ce qui change à partir du 1er mars 2020
- RAPPEL - Coronavirus : note à l'attention des collectivités territoriales en leur qualité d'employeur public (DGAFP)
- COVID-19 : recommandations sur le port du masque (info Croix Rouge)

## OFFRE D'EMPLOI

---

- Nord | Pas-de-Calais | Oise

Ce sommaire vous a donné l'envie d'en savoir plus.

Rien de plus simple :

# Adhérez !



**Pôle**  
**Police municipale**  
**des Hauts de France**



## ADHESION

### OU RENOUVELLEMENT D'ADHESION

### AU BULLETIN D'INFORMATIONS DES AGENTS(ES) DE POLICE MUNICIPALE, GARDES-CHAMPETRES ET AGENTS(ES) DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE FAFPT DES HAUTS DE FRANCE

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Grade et Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_

 personnel : \_\_\_\_\_  professionnel : \_\_\_\_\_

 adresse électronique : \_\_\_\_\_

\* L'adhésion en isolé pour 2020 est de 72€. 66% sont déductibles des impôts. Pour les personnes imposables préciser le montant de l'adhésion sur votre déclaration des revenus. Pour les non imposables 66% du montant de l'adhésion leur sera reversée par la Trésorerie des finances publiques.

A faire parvenir à :

**FAFPT | Union Régionale Hauts de France**

Pôle Police Municipale FAFPT HAUTS DE FRANCE - Service comptabilité

45 rue de l'Union 59150 Wattrelos

POLE POLICE MUNICIPALE FAFPT DES HAUTS DE FRANCE

[pole-pm-fafpt-hdf-site@pole-police-hauts-de-france.fr](mailto:pole-pm-fafpt-hdf-site@pole-police-hauts-de-france.fr)

Retrouvez nous sur :

[pole-police-hauts-de-france.fr](http://pole-police-hauts-de-france.fr)